

LA DIVERSITE DES SOURCES DU DROIT DE L'INTERNET

Franck LATTY

Professeur à l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité

RESUME

L'internet invite le juriste à repenser la théorie des sources du droit. La théorie des sources formelles qui fait découler la validité d'une norme de son mode officiel de formation paraît en décalage complet avec les modes effectifs de régulation de l'internet, parmi lesquels les normes provenant de sources atypiques (autorégulation privée, corégulation, procédés de *soft law*) occupent une place déterminante. Seule une approche renouvelée (voire américanisée) de la théorie des sources permet de rendre compte du phénomène de production normative dans le champ de l'internet.

ABSTRACT

The Internet invites scholars to rethink the theory of sources of law. There is a huge gap between the theory of formal sources according to which the validity of a norm stems from the official procedure of law making it follows, and the way the Internet is effectively regulated since most rules come from atypical sources (private self-regulation, coregulation, soft law processes). Only a renewed (Americanized) approach of the theory of sources can embrace all the ways rules are created in the field of Internet.